



## Perquisition du domicile des parents

Par **dBambi**, le **27/01/2016** à **17:02**

Bonjour à tous, j'espère ne pas m'être trompé de forum déjà, et je viens parler de perquisition. Un ami s'est fait arrêté sur la route hier soir (26/01) et contrôlé positif au test salivaire pour le dépistage du cannabis. Il a fait de la garde à vue et est revenu ce matin chez ses parents vers 10h en compagnie de la gendarmerie pour une perquisition. D'après ce que j'ai pu lire sur internet, la perquisition est autorisée pour une enquête de flagrance (sans commission rogatoire donc) ce qui est le cas je pense lors d'un contrôle positif aux stupéfiants, mais les gendarmes ont perquisitionné la totalité de la maison, or lorsque cela m'était arrivé, les gendarmes eux même m'avaient expliqué que la perquisition était restreinte à la chambre de la personne concernée. Je n'arrive pas à trouver d'information là dessus, si vous pouviez m'éclairer, merci à vous.